

Délibération n° 2018-05-20

Extrait du registre des délibérations
 du conseil communautaire du 25 octobre 2018

Objet

 Révision des outils du
 FJT

L'an deux mille dix-huit, le 25 octobre à 18h00, le conseil communautaire de l'AGGLO PAYS D'ISSOIRE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans la salle multi-activités de la commune d'Ardes-sur-Couze sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BACQUET, Président.

Présents avec voix délibérante :

Rapporteur

BRONNER Ulrick

Date de convocation

18 octobre 2018

**Date d'affichage du
 compte rendu**

31 octobre 2018

**Nombre de
 conseillers**

En exercice : 126

Présents : 81

Votants : 92

Pour : 92

Contre : 0

Abstentions : 0

ALETON Danielle		ARCHIMBAUD Guy
ASTIER Raymond	BACQUET Jean-Paul	
	BARRAUD Bertrand	BARRÉ Annick
BARTHOMEUF Serge	BASTIEN Gérard	BAYSSAT Marie
	BERIOT Didier	
	BESSEYRE Fabien	BESSON Jean-Louis
BLANJARD Michel	BONNAFOUX Daniel	BOURG François
BOURGNE Françoise	BOYER Elie	BRONNER Ulrick
		CHABAUD Christian
CHALLET Vincent		SERMAGE André (S)
CHANY Georgette	CHASSANG Jean-Pierre	CHASSANY Georges
CHAZALON Robert		
COLLET Jean-Pierre	THEVENET Emilie (S)	CORRE Jean-Marie
CORREIA Emmanuel	COSTE Yves	COSTON David
	CREGUT François	CROZE Yves-Serge
DABERT Jean-Claude		
	DESGEORGES André	DESVIGNES Jean
	DUBESSY Florence	CASTANEDA Francis (S)
MEZEIX Bruno (S)	EMIREN Bernard (S)	
FANJUL José	MAISONNEUVE Alain (S)	FRAISSE Pierre-Luc
GARNAVAULT Philippe		
		GREGORIS Cécile
GUEUGNOT Jean-Pierre	HERBST Nadine	
IGONIN Bernard	JAFFEUX Sébastien	
MAGAUD Hervé (S)	KAROUTZOS Christian	LABUSSIÈRE Jean-Marc
LAGARDE Maguy	LAMOUREUX Jean-François	LANCRENON Maria
LE GAL Claude		LENEGRE Jean-Louis
		LIVET Bertrand
MAHOUDEAUX Gaëlle	MARAIS René	MARTINANT Pierre
	MASSEBOEUF Claude	MEALLET Roger-Jean
	MOREL Jacques	NICOLLET Michel
	NUÑEZ Aurélia	
	PELLISSIER Patrick	
	PERRON Jean-Yves	
PIERZCHALA Freddie	POMEL Michel	PRADIER Laurent
	RODDIER Gilles	
ROUSSEL Chantal	ROUX Bernard	
SAUVANT Jean-Pierre	SAUX Marie-Pierre	
TINET Georges		TOULOUZE Michel
VARISCHETTI Martine	VEISSIÈRE Bernard	PINTE Emmanuel (S)

Absents ayant donné pouvoir (11) : ALLARD Sébastien à BAYSSAT Marie, BERTHELOT Pascal à EMIREN Bernard, BRUN Pascale à CORREIA Emmanuel, CHANAL Jean-Paul à CHANY Georgette, ESPEIL Michel à CHALLET Vincent, JAMON Marc à NICOLLET Michel, LETELLIER Josiane à SAUVANT Jean-Pierre, MONIET-FIEVET Jean-Marc à BARRÉ Annick, PEREIRA-MAURIAT Christine à BOURG François, PÉTHEIL Sandra à BRONNER Ulrich, THÉVIER Gérard à COLLET Jean-Pierre.

Absents représentés (8) : CHANIMBAUD Lionel, CONTOUX Michel, DUBOST Philippe, DYNDAS Éric, ESBELIN Nicole, FRADIN Guy, JOLIVET Sylvie, ZANIN Nathalie.

Absents (34) : BARBET Laurent, BARDY André, BERENBAUM Emeric, BERNARD Jean-Paul, BRUNETTI Graziella, CHEYNOUX Gérard, CODRON Maryse, COSTON Marie, DE MULDER Jean-Pierre, DENAIVES Catherine, DESCOUTEIX-GENILLIER Juliette, DRUELLE Jean-Claude, GAUDRIAULT Damien, GAUTHIER Isabelle, GELLY Guy, GIMEL Edwige, GOUEZEC Jean-François, GRAILLE Jean-Louis, GREGOIRE Nathalie, HERCEGFI Serge, LEGENDRE Denis, LEROY Véronique, MARUCA Vincent, NÔ Lucien, OLIVIER Christian, PAILLONCY Brigitte, PELOU Michel, RAVEL Pierre, RKINA Mohamed, ROCHE Roger, ROCHETTE Christophe, ROUBERTOU Didier, SALVINI Luc, TIXIER Luc.

Secrétaire de séance : ROUSSEL Chantal.

VU la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale ;

CONSIDÉRANT que le Foyer jeunes travailleurs (FJT) La Passerelle, en qualité d'ESMS (établissement et service médico-social), est soumis à la loi du 2 janvier 2002 précitée, et qu'à ce titre, dans l'objectif d'affirmer et promouvoir les droits des usagers, il doit veiller à mettre en place sept outils ;

CONSIDÉRANT que le rapport de l'évaluation externe réalisée en 2017 a révélé que certains outils sont déjà présents au FJT La Passerelle mais qu'ils sont parfois incomplets ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de mettre à jour ceux-ci afin d'être en conformité avec la loi :

	Mises à jour nécessaires	Observations
Le livret d'accueil	Ajout de l'accompagnement individuel par l'éducatrice spécialisée, conseils nettoyage, charte droits et libertés, règlement de fonctionnement	Cf. en annexe
La charte des droits et libertés	À insérer dans le livret d'accueil et à afficher	
Le contrat de séjour	Article 4 - résiliation du contrat : modifications des motifs de rupture de contrat	Cf. en annexe
Un conciliateur ou médiateur	À insérer dans le livret d'accueil	Pas de conciliateur nommé dans le département du Puy-de Dôme
Le projet d'établissement ou de service	Actuellement, pas de projet d'établissement au FJT : il est à établir	Mise en place d'un COPIL à partir de septembre 2018 afin de travailler sur la rédaction du Projet d'établissement
Le règlement de fonctionnement de l'établissement	Pas de mise à jour à effectuer	

7	Le conseil de la vie sociale	Cf. délibération n° 2018-03-50 d'API en date du 26 juin 2018 relative à la nomination des membres du conseil de la vie sociale du foyer des jeunes travailleurs (FJT) La Passerelle
----------	-------------------------------------	---

Les membres du conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Rapporteur et après en avoir délibéré, décident à l'unanimité :

- valider les mises à jour du livret d'accueil et du contrat de séjour telles qu'elles sont définies ci-dessus ;
- donner délégation de signature au vice-président en charge du FJT pour la signature des contrats de séjour et du règlement de fonctionnement.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme :

Le Président,
Jean-Paul BACQUET



Publié et certifié exécutoire
Issoire, le 09 / 11 / 2018

Transmis à la Sous-Préfecture d'Issoire le 09 / 11 / 2018